

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS****ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 0053/2024****Ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire de la commune de Saint Jean Pla de Corts,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2-5° et L2212-4 ;
VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants, et R. 153-8 et suivants ;
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-27,
VU la révision du Schéma de Cohérence Territoriale littoral Sud approuvée le 02 mars 2020,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
VU l'arrêté municipal n°009/2023 en date du 19 décembre 2023 prescrivant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,
VU la notification du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale,
VU la décision n°2024ACO84 (n° saisine 2024-013125) de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie en date du 24 mai 2024 rendu en application de l'article R.104-35 du Code de l'Urbanisme dispensant d'évaluation environnementale la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
VU la décision n° E24000049/34 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 16 mai 2024, désignant Madame Christine TREBAOL BELTRAN, attaché territorial, en qualité de Commissaire-Enquêteur ;
VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE**

Une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet.

Cette modification porte uniquement sur :

- la rectification d'erreurs matérielles
- l'ajustement de l'encadrement du secteur NC afin de permettre la mise en valeur de la richesse du sol ou sous-sol

ARTICLE 2 : DATES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme est organisée du lundi 14 octobre 2024 à 08h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

ARTICLE 3 : PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET - DÉCISION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ADOPTÉE AU TERME DE L'ENQUÊTE

La personne responsable de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Saint Jean Pla de Corts représentée par son Maire, Monsieur Robert GARRABÉ.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions de l'enquête publique, sera soumis au Conseil Municipal en vue de son approbation par délibération.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame Christine TRÉBAOL-BELTRAN, exerçant la profession d'attaché territorial a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier dans sa décision n°E24000049/34 en date du 16 mai 2024 ;

3 pages.
Mme Christine TRÉBAOL
Commissaire enquêteur

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC – RECU

Les pièces du dossier relatives à ladite enquête publique, ainsi qu'un registre d'observations, paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la

Mairie de Saint- Jean Pla de Corts (accueil de la mairie) pendant 33 jours, du lundi 14 octobre 2024 (à partir de 9h00) au vendredi 15 novembre 2024(jusqu'à 17h) inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre, pendant les jours et horaires habituels de l'accueil de la Mairie (lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00) ;

un registre numérique est disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-n-1-st-jean-pla-de-corts> ainsi qu'une adresse email de dépôt des contributions : modification-plu-n-1-st-jean-pla-de-corts@mail.registre-numerique.fr

Toute personne qui en fait la demande à la mairie par téléphone au 04 68 83 17 64 ou par courrier électronique à contact@stjeanpladecorts.fr peut obtenir dès la publication de cet arrêté la communication des pièces du dossier d'enquête publique, soit en exemplaire papier à ses frais ou bien par document numérique.

Permanences téléphoniques du service urbanisme-foncier-ads :

- Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Un poste informatique sera mis à disposition du public durant la durée de l'enquête publique à la Mairie de Saint Jean Pla de Corts. Ce poste, installé à l'accueil de la Mairie, sera en libre accès pendant les jours et horaires habituels d'ouverture au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00) .

Le poste permettra d'accéder à la version numérique des pièces du dossier pour consultation ou téléchargement ainsi qu'au registre numérique. Il ne permet pas de déposer une observation.

Durant la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront également être adressées par :

- courriel à l'adresse modification-plu-n-1-st-jean-pla-de-corts@mail.registre-numerique.fr
- par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Jean Pla de Corts
à l'attention de Madame Christine TREBAOL-BELTRAN - Commissaire-Enquêteur
1 Square Guy Malé
66490 Saint-Jean-Pla-de-Corts

Le Commissaire-Enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête à feuillets non mobiles.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Saint Jean Pla de Corts (<https://stjeanpladecorts.fr/>) pendant la durée de l'enquête publique avec un accès à un registre dématérialisé permettant au public de consigner ses observations à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-n-1-st-jean-pla-de-corts>

Le registre numérique sera mis à jour directement à chaque consignation d'observation.

ARTICE 6 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint Jean Pla de Corts, 1 square Guy Malé, salle du conseil municipal situé au rez-de-chaussée :

- vendredi 18 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
- mercredi 30 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 (jour de fermeture de l'enquête publique)

ARTICLE 7 : PUBLICITE DE L'ENQUÊTE :**Affichage**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la période de celle-ci :

- Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage dans la commune ;
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affichage dans la commune ;

